

Vous êtes actuellement connecté au site internet Bear creative. édité par Bear creative. auquel vous pouvez avoir accès via le site <https://www.bearcreative.fr>

## ARTICLE 1 : INFORMATIONS LÉGALES

### **ÉDITEUR :**

Ce site est édité par Bear creative., micro-entreprise domiciliée au 25 Rue Pierre Travaux, 21000 Dijon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, sous le numéro 800 470 189.

*Ci-après dénommée « l'éditeur », ou « l'agence »*

**DIRECTEURS DE LA PUBLICATION :** Coline Rousseau

**HÉBERGEMENT :** Ce site est hébergé par Wix

**WIX.COM LTD** N° de SIRET 80845282500025, Société étrangère immatriculée au RCS ; 66 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS, ayant une activité de création de portails internet (6312Z)

## ARTICLE 2 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site Web et chacun des éléments qui le compose, et notamment les textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, etc., sont la propriété intellectuelle exclusive de *l'éditeur*.

Les Utilisateurs ne sont autorisés qu'à représenter le Site Web sur l'écran de leur ordinateur personnel, imprimer les pages du Site Web pour leur usage personnel et reproduire temporairement les fichiers qui le constituent dans la mémoire cache de cet ordinateur aux seules fins de faciliter la consultation du Site Web.

En particulier et sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, l'Utilisateur n'est pas autorisé à reproduire, représenter, modifier, traduire et/ou adapter, partiellement ou totalement, à titre onéreux ou gratuit, le Site Web et chacun des éléments qui le compose, et reproduire et/ou représenter de telles traductions, adaptations et modifications, partiellement ou totalement, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable écrit de *l'éditeur*.

Il est rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

## ARTICLE 3 : COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que nous pourrions être amenés à recueillir sont exclusivement destinées à l'éditeur pour vous permettre de profiter des Services offerts par le *l'agence*. Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées par *l'éditeur* au moyen du Site Web ne sont pas cédées ou louées, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers.

En application des dispositions obligatoires prévues par le RGPD en son article 13, vous pouvez demander la communication de vos Données Personnelles et exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées vos Données Personnelles, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour cela veuillez contacter notre déléguée à la protection des données relatif aux données personnelles qui sont collectées sur <https://www.bearcreative.fr/>, à l'adresse suivante [coline@bearcreative.fr](mailto:coline@bearcreative.fr).

## ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos prestations.

Bear creative. commercialise des prestations de communication digitale et de conseil au bénéfice des entreprises (ci-après « *le client* ») qu'elle conseille et qu'elle accompagne sur des missions de communication, webmarketing, communication événementielle, projets web, graphisme, conseil en communication, image de marque.

*L'agence* Bear creative. fournit également des prestations informatiques et multimédias liées au développement et à la mise en œuvre et la conception de supports digitaux, tels que des sites Internet.

Selon la mission confiée, *l'agence* peut agir en qualité de prestataire pour la réalisation des travaux de création ou de production, et également comme mandataire du *client* pour la réalisation de prestations de communication. Le mandat est donné par *le client* pour la durée de réalisation complète du service.

Dans le cadre de ses activités, il peut faire appel à des tiers et prestataires, dans ce cas, ce sont conditions d'exécution de ces derniers, qui prévalent. *Le client* s'engage à en prendre connaissance.

## 1. LE CONTRAT

Les présentes CGV et le devis signé électroniquement constituent l'engagement contractuel régissant les relations entre *l'agence* et *le client*. *Le client* ou toute personne agissant en son nom, déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat. Il justifie sur demande du pouvoir en vertu duquel il peut engager la personne morale ou le représentant légal qu'il représente.

## 2. LA COMMANDE

La commande est définitive après réception du devis signé par *le client* et, le cas échéant, épuisement du délai de rétractation légale, ou le versement d'un acompte pouvant aller jusqu'à 50 %, qui valent conclusion du contrat, sauf avis contraire de la part de *l'agence* sous huitaine à compter de la réception du devis.

La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Ils sont établis à partir des éléments et informations fournies par *le client*. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la prestation commandée et des contraintes qui lui sont liées. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par *l'agence* en cours de réalisation de la prestation et non prévus, initialement mais nécessaires à la bonne réalisation la commande, ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire demandée par *le client*.

## 3. PAIEMENT DU SOLDE

Le solde est à régler à la livraison ou le cas échéant, à la fin de l'événement, sauf autre accord précisé sur le devis, selon la nature des prestations et les frais qu'elle nécessite d'engager pour l'exécution. Les prestations et les prix sont ceux mentionnés dans le devis mais sont susceptibles d'être augmentés selon la charge de travail induite par la modification du cahier des charges le cas échéant. *Le client* reste cependant en droit d'accepter ou non les propositions de *l'agence*. Il peut les accepter en l'état, en demander toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation de l'événement, ou tout simplement refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, *le client* dégagerait immédiatement *l'agence* de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement que ce soit de tout ou partie des acomptes et honoraires versés.

## 4. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sur le devis ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de *l'agence* à répondre aux commandes. *Le client*

ne peut exiger de *l'agence* ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. *Le client* reste redevable de la somme prévue. Dans tous les cas, *l'agence* doit disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne du projet.

## 5. ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être notifiée à *l'agence* par écrit. L'acompte versé à la commande reste acquis à *l'agence*, et toutes les actions déjà réalisées restent dues. Les conséquences de cette annulation, ou de la réduction de la commande sur les coûts d'acquisitions supportés par *l'agence* seront facturées au *client* dans les mêmes proportions. Dans ce cas, *le client* s'engage formellement à régler les sommes relatives aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi que les frais annexes engagés. Aucune annulation de production ne sera prise en compte dès lors que *l'agence* aura passé la commande à un prestataire ou un sous-traitant. Toutes les sommes y afférent seront dues. Pour les projets de communication, en ce compris les prestations de création de site internet, les documents signés valident les conditions d'annulation citées ci-dessus.

## 6. REALISATION DE LA PRESTATION COMMANDEE

La prestation de *l'agence* peut débuter seulement après la réalisation des deux conditions cumulatives suivantes :

- paiement de l'acompte indiqué sur le devis et dont la valeur peut aller jusqu'à 50% de la totalité des travaux à engager.

- communication des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'Agence ;

tout retard du fait du *client*, notamment suite à un manque de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier *l'agence* d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard. *L'agence* exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par *le client*. Elle mettra en œuvre les moyens humains et techniques, adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission. *L'agence* reste seule juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. *L'agence* se réserve le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des sous-traitants qu'elle estime et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution.

## 7. OBLIGATION DU CLIENT

*L'agence* ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par *le client* ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par *l'agence*. *Le client* est responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits de reproduction, d'adaptation, de représentation, de traduction et, plus généralement, de tous les droits de propriété littéraire et artistique et/ou de propriété industrielle afférents aux signes distinctifs, photographies, musiques, vidéo et autres éléments qu'il apporte dans le cadre des créations commandées à *l'agence*. *Le client* garantit *l'agence* contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. *Le client* garantit également *l'agence* contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission. *Le client* est responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur.

## 8. PROPRIETE DES SITES INTERNET

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné.

Tout élément fourni par *le client* reste sa propriété. Tout élément modifié par *l'agence* et fourni par *le client* est la propriété du *client* en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété de *l'agence* en ce qui concerne les modifications et programmations. La propriété des codes informatiques ou fichiers sources de création revient à *l'agence*. Elle concède au *client* sur les programmations et ou créations informatiques créées pour le client, un droit d'utilisation et d'exploitation, à titre non exclusif. Il est interdit au *client* de copier ou d'autoriser la copie de la programmation. La mise en disposition de la programmation et / ou création informatique par *l'agence* au *client* n'a pas pour effet le transfert d'un droit intellectuel ou droit de propriété. La mention de *l'agence* avec le lien vers le site « <https://bearcreative.fr/> » doit être maintenue sur chaque page du site, sauf refonte complète du site par une autre entreprise ou demande justifiée du *client*. Au demeurant, le nom ou le lien url du prestataire partenaire de *l'agence*, pourra également être mentionné. Toute autre utilisation doit être soumise à autorisation par *l'agence* conformément aux dispositions de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute utilisation du code source par un tiers pourra entraîner une demande d'indemnisation de *l'agence* dont le montant pourra être fixé par *l'agence* suivant l'étendue de cette utilisation. Tous les éléments constitutifs du squelette du site (photos, images, logos, animations flash®, éléments modélisés...), ainsi que les éléments technologiques (créations logicielles, back-office d'administration, services proposés...) sont protégés par le Droit d'auteur. *Le client* se voit notamment concéder les droits de représentation, de reproduction et d'exploitation sur les éléments graphiques, visuels ou sonores créés par *l'agence* ou dont ce dernier aura des droits et constituant le site précité. Cette cession est limitée à l'usage de ces droits sur internet dans le cadre du

site créé par *l'agence* ainsi qu'à l'utilisation de copies d'écran du site en vue d'une publication dans les journaux ou magazines de la presse écrite mais ne concerne nullement leur reproduction sur tout autre support. *L'agence* revendique sur ses créations un droit d'auteur, par conséquent le site finalisé et livré ne pourra faire l'objet de copie (tout ou en partie) ou être modifié sans cessation de droit d'auteur et accord préalable de *l'agence*.

## 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

*L'agence* en sa qualité de prestataire d'une création, sera propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du *client*) en vue de la fourniture des produits et services au *client*. Les logos, plaquettes, brochures, campagne de communication, sites internet... livrés par *l'agence* sont des créations originales. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement de *l'agence*. Par ailleurs, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un logo comporte certains traits de ressemblance avec un autre logo. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et *l'agence* décline toute responsabilité sur ce point. *Le client* reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par *l'agence*. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du *client* et n'engage en aucun cas *l'agence*. *Le client* veillera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à *l'agence* ainsi que les images utilisées par *l'agence* respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images. L'exploitation des créations et services s'effectue conformément à la mission commandée et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis et pendant toute la période d'utilisation par *le client*. Il s'interdit donc toute reproduction sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de *l'agence* qui peut la conditionner à une contrepartie financière. *Le client* n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à *l'agence* tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit de *l'agence*. *Le client* reconnaît et accepte que les Droits de Propriété Intellectuelle préexistants utilisés par *l'agence* pour les Services et/ou inclus dans les travaux peuvent être propriété de tiers et que leur utilisation par *le client* dans le cadre des travaux sera conditionnée à l'obtention par ce dernier des licences et accords nécessaires. *L'agence* indique alors au *client* les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues. En cas de poursuites, ou réclamations exercées par un tiers, *le client* s'engage à effectuer les modifications afin de supprimer les éléments litigieux et à les remplacer par des éléments entièrement originaux ou pour lesquels *l'agence* détient des droits.

## 10. RECETTE SITE INTERNET

A la livraison du site par *l'agence*, le *client* devra contrôler si les livrables correspondent au devis et à la commande signés initialement. Si des anomalies sont constatées, *l'agence* procédera aux modifications nécessaires. *L'agence* entend alors recevoir un accord de conformité de son travail par rapport au devis initial, ce qui déclenchera le paiement par le client des sommes encore dues et le fait que *l'agence* sera dégagée de tout dysfonctionnement pouvant intervenir après cette date.

## 11. DROITS DE PUBLICITÉ

*Le client* autorise *l'agence* à inclure dans ses réalisations la mention commerciale indiquant clairement sa contribution. Lorsque le support le permet, un lien hypertexte accompagne la mention commerciale pointant vers le site Internet de *l'agence*. *L'agence* peut mentionner le nom du *client* dans ses références commerciales et apposer sa signature sur ladite création sauf avis contraire du *client* notifié par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception. *L'agence* conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du *client* sans limitation, sans toutefois que cela ne crée une quelconque obligation pour *l'agence* à l'égard du *client*. Sauf mention contraire explicite du *client* et notifiée par courrier *l'agence* à travers ses représentations légales et commerciales, *l'agence* pourra diffuser ses créations réalisées pour le compte du *client* à des fins promotionnelles, sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

## 12. NON CONCURRENCE ET LOYAUTE

Si *le client* venait à réaliser ou faire réaliser par un tiers la prestation de création qui aurait été définie par *l'agence*, *le client* serait redevable à titre de dommages et intérêt d'une somme égale à 50% de tous les projets devisés et plagés. *Le client* serait redevable de ces sommes, indépendant du prix dû au titre des prestations réalisées.

## MISE A JOUR :

*L'éditeur* se réserve tout droit de mettre à jour la présente notice légale à tout moment. *L'éditeur* invite donc les utilisateurs à visiter cette page lors de chaque consultation du site afin d'en prendre connaissance.

*Dernière mise à jour : 14/06/2023*